



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-002

Nombre de conseillers
en exercice 19
Présents 14
Votants 18

L'an deux mille vingt trois,
le quinze du mois de février,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, et
Madame GAULTIER, Adjoints ; Mmes CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE,
GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE, PROST,
Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Madame Sandrine
GAULTIER, Adjointe ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne
pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN,
Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère
Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à
Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint.

Absente : Madame CAICEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Le Conseil Municipal, Prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application de
l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil
Municipal en date du 10 juillet 2020,

Droit de préemption

- Madame Martine BEY : parcelles A44, A315 et A774 ; 113 rue Jean Jaurès ; 72,76 m².
- Madame Isabelle CALAMAND : parcelle A465 ; 72 rue Neuve ; 100 m².
- SCI LAURGES : parcelle A381 ; 10 rue Albert Cousin ; 75,51 m².
- M. BERNARD : parcelle A563 ; 210 rue de la Levée ; 33,5 m².
- M. BOST : parcelle A563 ; 210 rue de la Levée ; 77 m².
- Madame BESSON : parcelles A656 et A657 ; 12 rue Jean Moulin ; garage.

RENONCE à son droit de préemption urbain.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 16 février 2023

Pour copie conforme, en mairie le 16 février 2023

Le Maire
Jacques DOUSSOT



Reçu en Préfecture le

17 FEV 2023
Certifié exécutoire

17 FEV 2023
Publié ou notifié le

